



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2017

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Liliane MARSAC
Thierry HECTOR
Claudine LECLERE

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} adjointe)
Laurent BESNARD
Yannick CAILLET
François MINEAU

Jackie WITZ (adjoint)
Daphné PERROT
Gérard VINAY

Absents :

Henri VENTROUX (adjoint)

Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h10. Elle a été levée à 20h40.

Secrétaire de séance : Yannick CAILLET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Questions diverses

Le CR du conseil municipal du 22 novembre 2017 a été validé par l'ensemble des conseillers.

En introduction, M. Le Maire, Moïse CARON annonce la démission d'Anne Marie CHOURAQUI du conseil municipal pour raisons personnelles. Le nombre maximum de suffrages pouvant s'exprimer lors des votes des délibérations est donc désormais de 12.

Le Maire, Moïse CARON, propose de rajouter une décision modificative à l'ordre du jour. Cette demande est acceptée par l'ensemble des conseillers présents.

I. DÉLIBÉRATIONS

1.1 Création de postes

Dans le cadre des évolutions du personnel, le Maire soumet à délibération du conseil municipal la création d'un poste ATSEM 1^{ière} classe et de 4 postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Le vote se décompose comme suit :

Contre

0

Abstention

0

Pour

12



1.2 Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'état

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises) constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est une seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Il convient de valoriser le plafond maximum pour l'IFSE et le CIA et le Maire, Moïse CARON, propose que le montant annuel de l'IFSE soit valorisé à 30% du montant annuel maximum et que le plafond annuel du CIA soit valorisé à 100% du plafond annuel maximum. Cela vaut pour chaque filière et chaque groupe de fonction. Cette proposition est soumise à délibération du conseil municipal et le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.3 Décisions modificatives

Le maire, Moïse CARON, soumet à délibération du conseil municipal, les décisions modificatives suivantes :

- la mise en non-valeur de sommes non recouvrées pour un montant total de 119€
- le transfert de 3899€ du compte 6413 vers le compte 6531.
- le transfert de 394€ du compte 21318 vers le compte 202

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.4 Adhésion à une convention

La convention en question vise à définir les conditions de fonctionnement d'une commande groupée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDG27) et l'ensemble des collectivités du département et établissements publics affiliés au Centre de Gestion afin de pouvoir retenir un prestataire pour la réalisation et la rédaction des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels dans les collectivités territoriales et EPCI partenaires, selon un cahier des charges établi par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire, Moïse CARON, soumet à délibération du conseil municipal l'adhésion à la convention avec le CDG de l'Eure pour l'élaboration des Documents Uniques.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.5 Autorisation d'ester en justice pour le bornage du terrain des Clairières de la Fortelle

Monsieur le Maire, soumet à délibération du conseil municipal l'autorisation d'ester en justice pour le bornage du terrain des Clairières de la Fortelle.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Claudine LECLÈRE



II. QUESTIONS DIVERSES

2.1 Constitution SIGES

Les représentants du Syndicat Intercommunal de Gestion des Équipements Sportifs de Vernon sont :

- Titulaires : Gérard VINAY et Daphné PERROT
- Suppléantes : Liliane MARSAC et Marie-Jos LIGIER

2.2 Constitution CCAS

Les représentants du Centre Communal d'Action Sociale sont Claudine LECLÈRE, Marie-Jos LIGIER et Liliane MARSAC

2.3 Constitution SIRE2

Les représentants du Syndicat Intercommunal de la rivière d'Eure 2^{ième} section sont :

- Délégués : Thierry HECTOR et Claudine LECLÈRE
- Suppléant : Laurent BESNARD

2.4 Référent environnement

L'année 2017 a marqué une accélération forte en matière de développement durable, notamment grâce à la reconnaissance de SNA comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV). De nombreux projets sont actuellement en cours sur le territoire et SNA souhaite poursuivre et intensifier cette dynamique dans les années à venir en constituant un panel de référents issus des communes. Ces référents environnement permettront de construire une stratégie partagée en matière d'environnement et assureront la diffusion de cette stratégie au sein des communes et auprès des habitants.

Laurent BESNARD est le référent pour la commune d'Houlbec-Cocherel et Thierry HECTOR son suppléant.

2.5 COMMISSION URBANISME

Marie-Jos LIGIER, 1^{ière} adjointe et vice-présidente de la commission urbanisme et logement nous informe que 4 procédures sont actuellement en cours :

- 1, sur la Côte aux brebis
- 1, sur les Clairières de la Fortelle
- 2 sur la Côte de la Chênaie

Ces procédures ne remettent pas en cause l'application du PLU dans son ensemble.

2.6 COMMISSION SCOLAIRE

Une simulation économique a été faite par la commune d'Houlbec-Cocherel dans le cas de la reprise intégrale des enfants et du personnel du SIVOS. En intégrant les coûts de l'extension de l'école, cela reviendrait e, ordre de grandeur à 1110€/enfant.

Une réunion est prévue le jeudi 21 décembre à la mairie d'Houlbec-Cocherel avec le maire de la Heunière et le président du SIVOS.



2.7 Divers

✓ **Location salle des fêtes**

Il est précisé en séance du conseil municipal que la réservation de la salle des fêtes ne peut être envisagée que si nous disposons d'un minimum d'information (nom et prénom du locataire, nombre d'adultes et d'enfants, période de location).

De plus, compte tenu des risques d'arnaques en période de fêtes, il est demandé d'être extrêmement vigilants concernant les acceptations.

Une réflexion sera menée pour qu'un formulaire de réservation soit disponible sur internet.

✓ **Caméras**

Il est précisé qu'une caméra sera bien implantée au niveau de la sortie pompier de l'école et qu'un système de détection de présence déclenchera un allumage automatique des zones sous surveillance caméras.

Il est reprécisé que seules les personnes habilitées par la préfecture (MM. Moïse CARON, Henri VENTROUX et Yannick CAILLET) peuvent avoir accès aux données enregistrées.

Les mensualités pour la mise en place du nouveau système seraient de 219,99/mois sur 5 ans.

✓ **Circulation à Houlbec-Cocherel.**

Une réunion de quartier a eu lieu à Cocherel pour répondre à une pétition signées par les habitants.

En plus du carrefour modifié au niveau du pont (priorités à droite), d'autres solutions pourraient voir le jour, en particulier un feu « récompense » permettant de déclencher un feu rouge si un automobiliste arrive trop rapidement ou mise en place d'un radar mobile. Une prochaine réunion à Cocherel devrait avoir lieu fin janvier 2018.

Un point complet sur le projet de circulation à Houlbec-Cocherel sera fait lors du prochain conseil municipal.

✓ **Travaux ancienne cantine**

François MINEAU a pris la responsabilité du groupe de travail œuvrant sur

- la réhabilitation de l'ancienne cantine en nouvelle salle des mariages
- la réhabilitation de la salle des mariages actuelle en espace de commerces
- le transfert des services de la mairie dans les locaux disponibles à l'étage de la salle de polyvalente

La séance publique a été levée à 20h40.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3^{ième} jeudi du mois à 19h (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.